



Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 1

brm / 11 septembre 2023

FIN 67 2023.FINGS.112 Loi sur les impôts (LI) (adaptation par voie de décret).

Auteur-e	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ / ++	- / --
Riesen (ES) Ruch (VERT-E-S)				Renvoi de l'ensemble de la loi avec la charge suivante :		
				Les autres paliers du barème, déductions et montants exonérés d'impôt de la loi sur les impôts, qui sont adaptés par le Grand Conseil par voie de décret, sont adaptés partiellement, à hauteur de 0,5 %, au lieu de l'adaptation entière de 3 % proposée par le Conseil-exécutif et la commission.		-